
Adresse du conseil général de la commune de Torcy, qui annonce avoir déposé des dons patriotiques pour les défenseurs de la patrie, lors de la séance du 22 germinal an II (11 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse du conseil général de la commune de Torcy, qui annonce avoir déposé des dons patriotiques pour les défenseurs de la patrie, lors de la séance du 22 germinal an II (11 avril 1794). In: Tome LXXXVIII - Du 13 au 28 germinal an II (2 au 17 avril 1794) pp. 435-436;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1969_num_88_1_29494_t1_0435_0000_4

Fichier pdf généré le 01/02/2023

riers et 565 livres de vieux linge ont été versées dans les mains du directeur des hôpitaux ambulants de cette commune.

L'esprit qui était affaibli par stupeur ou crainte, renaît; les yeux obscurcis par les nuages épais de l'illusion, s'ouvrent enfin à la lumière, le fanatisme engendré par un gouvernement épiscopal expire, de manière que tous les hochets de la superstition et les signes extérieurs d'une religion sanguinaire et intolérante sont terrasés et ont disparu de cette commune, et nous espérons que bientôt cette mesure s'étendra dans tout le département.

Les cloches ont été enlevées pour le service de la République, et sont déjà sans doute, converties en canon; les vases d'or et d'argent pesant ... marcs sont enfermés dans des caisses pour être envoyés de suite à Paris, ainsi que tous les cuivres et métaux des ci-devant églises catholiques, et bientôt le culte naturel, les vertus sociales et la saine morale seront les seuls cultivés, et remplaceront l'erreur de nos anciens préjugés; enfin le temple de la raison seul subsistera, car nous sommes déjà convaincus qu'il ne peut y avoir d'intermédiaire entre nous et l'Eternel, qui peut être adoré dans tous les lieux sans le secours et l'assistance d'aucun prêtre, image de tous les vices. Notre Société populaire devient très nombreuse; tous les jours de séance, une foule de candidats se présentent pour y être reçus, ou pour s'instruire et s'éclairer sur leurs véritables intérêts; elle surveille toutes les autorités constituées et les fonctionnaires publics, et chaque pas qu'elle fait, elle avance vers le bonheur de tous.

Le 8 de ce mois, nous avons célébré avec la plus grande joie, la victoire de la reprise de Toulon, cette ville rebelle et infâme, c'est aux habitants des frontières à en sentir le prix, et à la publier, aussi nous nous sommes empressés d'en donner l'exemple. A trois heures, après que le son de la cloche et le bruit de l'artillerie eurent donné le signal pour le commencement de la cérémonie, les citoyens et citoyennes de la commune, la garde nationale et toute la garnison y étaient rangés en haie.

Sitôt les fonctionnaires de la cérémonie à leur poste, le cortège s'est mis en marche pour se rendre par les trois plus belles rues au temple de la raison.

A la tête était une brigade de la gendarmerie à cheval, un détachement d'infanterie et les artilleurs avec leurs pièces.

Suivait la musique et les chanteuses couronnées de fleurs, immédiatement après, étaient portés par deux citoyens tenant sur les épaules des faisceaux d'armes et représentant l'union et la force, le livre de la loi; le génie de la liberté, le montrait au peuple comme l'unique moyen de son bonheur et de la gloire; deux sapeurs marchaient à ses côtés, et les autorités constituées comme soutien de la loi, à sa suite.

Un groupe de jeunes citoyennes, vêtues de blanc, les cheveux entrelacés de crêpes noirs et portant en main des guirlandes de fleurs, entouraient les cendres des grands hommes et des héros de Toulon, portées dans une urne par une de leurs compagnes. A la suite, marchait la vieillesse soutenue par deux enfants, comme une marque de respect et d'amour. Ensuite la masse du peuple, ou la classe respectable des

pères nourriciers de la terre se distinguait par ses instruments aratoires, et les ouvriers par les différents outils de leur art. Le cortège était terminé par un détachement de la garnison à pied et une brigade de gendarmes à cheval.

Rendu au temple de la Raison, dont une infinité de lampions éclairaient la voûte, le génie de la liberté se plaça sur l'autel de la patrie, érigé au milieu de la nef, les citoyens se rangèrent en face de la tribune, d'où plusieurs orateurs, par des discours patétiques et analogues à la fête, entremêlés d'hymnes patriotiques et des cris mille fois répétés : Vive la République, Vive la Montagne, réchauffaient l'enthousiasme d'un peuple transporté de joie. A cinq heures, le cortège se porta dans le même ordre, comme il avait commencé sa marche, dans une salle du département, l'artillerie fit une décharge et le restant de la nuit fut consacré au plaisir de la danse.

Voilà, Citoyens représentants, les fruits que nous avons recueillis, de vos sages décrets, et de la source féconde de vos lumières, vous êtes les colonnes inébranlables de la République, et son plus ferme soutien; continuez à nous éclairer et à nous inspirer vos vertus. Le peuple de ce pays est bon, il était accoutumé de ramper et d'obéir sous le joug du plus affreux despotisme; il a peu d'énergie à la vérité, il est faible et craintif, mais comme vous lui avez brisé ses fers et que vous l'avez rendu à la liberté, content de son sort, il va reprendre cet élan vigoureux que sa régénération tardive aurait rendu nul; et vous le verrez, le premier républicain de la France qui bénira vos travaux et vous préparera la couronne civique, celle de l'imortalité que vous avez si justement méritée. S. et F. »

SCHLISTER (présid.),
HEUBET, BEUNON, GOESCHY.

20

Le conseil-général de la commune de Torcy annonce plusieurs effets d'argenterie, chemises, etc., déposés au district, pour les défenseurs de la patrie.

La Convention décrète la mention honorable de toutes ces offrandes, et l'insertion au bulletin (1).

[*Torcy, 14 germ. II*] (2).

« Représentants du peuple !

Nous avons déposé à l'administration de notre district, les dépouilles du fanatisme, consistantes en 24 marcs d'argenterie, 90 livres de chandeliers de cuivre argenté, 86 livres d'autre cuivre, 2 cloches du poids de 1200 livres et 35 serviettes d'église. Aujourd'hui, toutes les vertus républicaines sont en vénération dans le département des Ardennes, parce que l'intrigue abattue ne leur fait plus la guerre. Ce succès est dû à la mission de votre collègue Roux, qu'il remplit au milieu de l'allégresse universelle.

(1) P.V., XXXV, 142. Bⁱⁿ, 30 germ. (2^e suppl^t).
(2) C 297, pl. 1025, p. 27.

Représentants du peuple, nous vous conjurons de rester à votre poste, jusqu'à ce que l'indépendance et le salut de la République soient consolidés et garantis.

Nous avons aussi déposé au district pour les défenseurs de la patrie, 57 chemises, 4 aunes d'étoffe, une capote, 2 pantalons, une culotte, un chapeau, 4 paires de souliers, 2 paires de bas, 6 aunes de toile, 3 paires de guêtres, un habit uniforme et 115 livres. »

CHARTON, VAILLANT, GILMERT, JACQUEMIN.

21

Préfort (1) fait parvenir un petit ouvrage intitulé : *La civilité républicaine*, la Convention accepte cet hommage, et en décrète la mention honorable (2).

22

Les citoyens Bruley font don de deux rentes annuelles, l'une de 28 livres, et l'autre de 12 liv. sur les fermes et gabelles (3).

[*Montlieu, 10 germ. II*] (4).

« Nous soussignés, Pierre Paul Edmé Brusley et Pierre Brusley, habitant du district de Montlieu, département de la Charente-Inférieure, prions la Convention nationale d'accepter au nom de la nation, le don que nous déclarons faire par ses présentes : 1° d'une rente annuelle de 28 liv., créée par les tailles de La Rochelle; 2° d'une rente aussi annuelle de 12 liv. sur les fermes et gabelles ainsi que de tous les arrérages qui peuvent nous être dus. Nous regrettons que notre fortune ne nous permette pas de concourir plus efficacement aux frais de la guerre et à la destruction des tyrans coalisés contre la République française.

BRUSLEY et BRUSLEY.

Les titres constitutifs des d. rentes sont entre les mains du citoyen Charpentier, notaire à Paris, auquel ils ont été remis par le citoyen Roussel, demeurant rue Regratière, île ci-devant Saint-Louis, n° 7, qui est chargé de recevoir les arrérages des dites rentes. »

23

Le détachement de la 33° division de gendarmerie nationale à pied, stationné à Franciade, fait don à la patrie de 225 liv. (5).

(1) Et non Bréfort.

(2) P.V., XXXV, 142. Rien dans J. GUILLAUME, *ouvr. cité*.

(3) P.V. XXXV, 142.

(4) C 297, pl. 1025, p. 25.

(5) P.V., XXXV, 143 et 347. Bⁱⁿ, 22 germ. (suppl^t); J. Sablier, n° 1252; *Batave*, n° 422; J. Perlet, n° 567.

[*Franciade, s. d.*] (1).

« Au moment où la France entière ne forme qu'un camp et la nation une armée, où la République française présente le spectacle imposant d'une force composée d'un rassemblement d'hommes également distingués par leur vertu civique et leur qualité militaire, non seulement digne de l'admiration de l'univers, mais capable d'exterminer tous les tyrans coalisés, au moment où le cri général du plus grand dévouement à la cause publique retentit d'un pôle à l'autre; et où enfin la foudre qui doit écraser les despotes et leurs satellites, se forge sans relâche dans toutes les parties de cette vaste république, un attentat infernal a été porté contre la liberté. Une faction libéricide couverte du masque patriotique, des monstres enfantés par l'infâmie, à la fois audacieux et profondément pervers, avoient formé l'affreux complot de tremper leurs mains dans le sang des plus ardents des patriotes; pour dissoudre la représentation nationale et replonger le peuple dans une servitude détestable sous laquelle il a gémi pendant quatorze siècles, mais entreprendre d'asservir un peuple fier et magnanime c'est assurer son triomphe; non, les amis des brigands couronnés ne recueilleront que la honte et le désespoir de leurs coupables tentatives. L'échafaut les attend, et la nation restera élevée à la haute destinée qui n'appartient qu'à elle. Grâce vous soit rendue Législateurs, votre exacte vigilance a découvert et déjoué cette infâme conspiration attentatoire à la souveraineté nationale? Vous avez terrassé le crime et anéanti ses auteurs... vous avez encore une fois sauvé et bien mérité de la Patrie.

Législateurs, et nous aussi nous sommes de vrais montagnards inséparablement attachés à la montagne, une vive horreur, avec une juste indignation ont soulevé nos cœurs, lorsque nous avons appris que ces scélérats comblés des bienfaits et de de la confiance populaire, ont voulu assassiner la Liberté, et étouffer dans son berceau le Gouvernement révolutionnaire que vous avez donné à la République.

A cette nouvelle sinistre, nos regards se sont tournés vers vous, nous vous avons vu comme à l'époque du trente-un mai, sur le sommet de la montagne, dans cette attitude ferme, par laquelle vous avez constamment bravé et dissipé tant d'orages depuis le commencement de la glorieuse carrière que vous parcourez.

Nous vous adressons réciproquement l'expression de nôtre reconnaissance, nous vous conjurons en outre au nom de la patrie de rester au poste où la confiance des Français vous a placé, restez-y jusqu'à ce que le bonheur de l'espèce humaine soit plainement affermie et le dernier des tyrans du monde écrasé!

Achievez donc votre ouvrage, investi de la force du grand peuple que vous représentez. Que vos immortels travaux soient toujours dirigés sur les moyens d'assurer sa félicité, continuez à frapper les traîtres, que toutes les têtes coupables d'attentat au sort heureux que vous lui préparez, tombent sous le glaive vengeur de la loi, et si vôtre ferme constance vous a occasionné la haine des factieux, peu doit vous

(1) C 297, pl. 1025, p. 24.